

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JANVIER 2020 A 18H30

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2°) Intercommunalité

2.1 – Comptes-rendus conseils communautaires des 18.12.2019 et 22.01.2020

Monsieur le Maire présente les points principaux abordés lors des 2 derniers conseils communautaires. Pas d'observations particulières de l'assemblée.

2.2 – Contrat Vendée Territoires : avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 a transformé l'organisation et l'action des collectivités locales. Elle affiche désormais un objectif de spécialisation des compétences des collectivités départementale et régionale, au travers de la suppression de la clause générale de compétences.

Pour les communautés de communes et d'agglomération, la loi NOTRe a confirmé le mouvement de consolidation des intercommunalités en relevant le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et en renforçant le degré d'intégration des communautés de communes et des communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles.

Dans ce contexte, le Département de la Vendée a proposé aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires. A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

Le 22 mars 2017 le Comité Territorial de Pilotage s'est réuni afin de valider une première liste d'opérations financées dans le cadre du Contrat Vendée Territoires de la Communauté de la Communes du Pays des Achards, adopté en Assemblée Délibérante **le 5 avril 2017**. Puis, **le 17 septembre 2019**, dans le cadre de la clause de revoyure, le Comité Territorial de Pilotage s'est à nouveau réuni pour mettre à jour cette liste de projets et l'avenant au Contrat Vendée Territoires de la Communauté de la Communes du Pays des Achards a été adopté en Assemblée Délibérante **le 13 décembre 2019**.

Il est désormais proposé d'approuver le projet d'avenant au contrat Vendée Territoires à conclure entre l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Achards, la Communauté de Communes et le Département tel que joint en annexe à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant au contrat Vendée Territoire comprenant la liste des projets présentés dans le tableau joint,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer le contrat et toutes les pièces relatives à cet avenant.

2.3 – Signalisation routière : renouvellement des groupements de commandes

Monsieur le Maire précise que 2 groupements de commande arrivent à échéance fin juin et fin juillet 2020 : ceux relatifs à la signalisation verticale et horizontale.

Il propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion de la commune à ceux-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune aux groupements de commandes nommés « signalisation horizontale » et « signalisation verticale » dans les conditions similaires aux précédents marchés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

3°) Finances – Ressources Humaines

3.1 – Indemnités du comptable public – année 2019

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 50% soit 254,38€ au titre de l'année 2019,
- **PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur MENARD Christian.

3.2 – Ouverture anticipée de crédits en section d'Investissement - année 2020

Préalablement au vote du Budget Primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé de délibérer un montant de dépense correspondant au quart des crédits inscrits au budget 2019.

Avant le vote du budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions 2019.

3.3 – Création d'un club-house au tennis : avenants

Monsieur le Maire présente plusieurs avenants relatifs aux travaux de construction. L'intégration de ceux-ci permettent d'avoir une vision assez précise de l'atterrissage de cette opération.

LOT 2 « Charpente et bardage bois » : Un avenant négatif relatif à la suppression d'un poste de capotage pour un montant de 1 280€ HT. Montant initial du marché : 53 671€ HT – Nouveau montant du marché : 52 391€ HT soit une diminution de 2,38%.

LOT 7 « Cloisons Sèches » : Un avenant positif relatif à des travaux supplémentaires d'isolation sur plafond et TGBT pour un montant de 1 545.76€ HT. Montant initial du marché : 12 900€ HT – Nouveau montant du marché : 14 445.76€ HT soit une augmentation de 11,98%.

LOT 10 « ELECTRICITE » : Un avenant positif relatif à la modification de luminaires et dispositif de commande pour un montant de 170,94€ HT. Montant initial du marché : 12 331€ HT – Nouveau montant du marché : 12 501,94€ HT soit une augmentation de 1,38%.

LOT 11 « PLOMBERIE » : Un avenant positif relatif au changement de modèle des grilles de ventilation modéré par la suppression d'une kitchenette pour un montant de 70€ HT. Montant initial du marché : 6 567€ HT – Nouveau montant du marché : 6 637€ HT soit une augmentation de 1,06%.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour les 4 avenants présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir

3.4 – Bilan d'activité des Services Administratifs – année 2019

Monsieur le maire présente le bilan des activités principales du service administratif.

A noter principalement, une évolution régulière sur la durée du mandat 2014-2019. L'année 2019 comme le démontre le document annexé en pièce-jointe a été particulièrement dense avec une augmentation significative du nombre de dossiers en urbanisme, marchés publics, sollicitations de subventions et écritures comptables. Pour rappel, depuis juillet 2018, date à laquelle la démarche de mutualisation des services administratifs avec ceux de la commune de Ste-Flaive-des-Loups a été engagée, 4 agents administratifs interviennent représentant 2,4 ETP (Equivalent Temps Plein) pour Nieul. (cf annexe 1 jointe à ce compte-rendu).

4°) Urbanisme et Travaux

4.1 – Validation de l'Avant-projet définitif Aménagement de voirie Rues Gautron et Le Pot

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif relatif à ce projet. La consultation dans le cadre du futur marché de travaux pourra donc être lancée. Didier CHATEIGNER indique qu'une réunion de concertation avec les riverains se déroulera début février 2020. L'entreprise travaillant sous alternat, la circulation routière est toujours envisageable pour le moment. Cela devrait se poursuivre avec le déplacement du chantier de réhabilitation des réseaux.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement sur l'avant-projet définitif présenté par Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation dans le cadre de la réalisation du marché de travaux nécessaire à l'exécution de ce projet,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des futurs aménagements de sécurité Rue Le Pot et Rue Gautron, le Conseil Municipal peut solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police 2020. La commune a bénéficié cette année de ce type d'aide dans le cadre de la réalisation des plateaux de la Rue Jean Yole.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une aide du Conseil départemental de la Vendée dans le cadre des amendes de police pour le projet d'aménagement de sécurité des Rues Le Pot et Gautron à hauteur de 10 000€,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents à intervenir.

4.2- Radar pédagogique : convention SyDEV

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention relative au remplacement du radar pédagogique Rue De Lattre de Tassigny. Le montant total des travaux s'élève à 2 460€ HT pris en charge à hauteur de 50% par le SyDEV.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le remplacement du radar pédagogique Rue De Lattre de Tassigny pour un montant 2 460€ HT dont 1230 euros de participation communale soit 50% du montant total des travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir, notamment la convention à intervenir entre la commune et le SyDEV.

4.3 – Point études et travaux en cours

*** Rénovation énergétique de la salle des fêtes :**

Dans le cadre de ce marché, un avenant s'avère nécessaire : **LOT 4 « Cloisons Sèches »** : Un avenant positif relatif à des travaux supplémentaires de protection sur les doublages existants pour un montant de 2 585,40€ HT. Montant initial du marché : 48 500€ HT – Nouveau montant du marché : 51 085,40€ HT soit une augmentation de 5,33%.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant positif présenté,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

* **Point Lotissements municipaux** : Didier CHATEIGNER indique qu'une pré-réservation sur le dernier lot disponible à Bellevue 2 a été réalisée. Sur Le Vivier, plus que 2 lots disponibles. A l'annonce de la future commercialisation du Lotissement La Martinière, plusieurs personnes ont déjà fait part de leur intérêt. Monsieur le Maire ajoute par ailleurs, que de légères modifications ont été apportées au plan initial afin de rationaliser au mieux le foncier. Le prix de vente des lots sera fixé lors du prochain conseil municipal parallèlement aux votes des budgets.

* **Travaux Milieu Rural** : Didier CHATEIGNER indique que plusieurs travaux ont été réalisés ces derniers jours en campagne parmi ceux-ci l'élagage des voiries d'intérêt communautaire et la réalisation du programme de voirie sur une portion de la VC 3 reliant Nieul à Girouard. Des devis sont sollicités pour entretenir certains chemins communaux dégradés par les conditions météorologiques récentes, notamment vers La Liamière. Enfin, la Communauté de Communes du Pays des Achards envisage de réaliser des curages ponctuels afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

* **Projet de création d'une salle de tennis et halle de sport** : Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une rencontre avec les associations de tennis et de football a permis d'affiner les principes du projet de construction d'un nouvel équipement. Ainsi, un nouveau terrain couvert serait réalisé à l'arrière de celui existant. Cette infrastructure pour laquelle une demande de subvention DETR a été approuvée lors de la séance du 17 décembre 2019 aura pour objectifs principaux d'optimiser les usages en centralisant plusieurs activités sportives au sein d'un seul équipement sportif.

***Prochain conseil municipal : mardi 10 mars à 20h.**

La séance est levée à 20h05.